

globe, nous présumons tout naturellement que grâce à des accords internationaux conclus par l'intermédiaire d'agences des Nations Unies, on a établi un programme judicieux de coopération internationale quant aux installations et aux manœuvres d'atterrissage qui revêtent, en dernier ressort, une grande importance pour l'évolution en toute sécurité, jour après jour, des appareils autour du monde.

● (5.20 p.m.)

On pourrait répéter la même chose dans bien des domaines. Celui qui peut être le plus important pour résoudre le problème énoncé dans cet avis de motion concerne le niveau d'internationalisation atteint par le monde des affaires. Dans la plupart des cas, les ententes et l'expansion commerciales précèdent les arrangements politiques. A mon avis, si nous entretenons le moindre espoir d'en arriver un jour à une sorte de législation internationale, ce sera sans doute grâce au développement très rapide de la corporation multinationale ou internationale et au fait que les commerçants et les manufacturiers ne voient rien d'utile aux limites et aux restrictions créées dans le passé par les frontières nationales.

C'est le 25^e anniversaire de la création des Nations Unies, il est vrai, et je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la rédaction de la Charte de 1945, car le motionnaire en a parlé fort sensément. On semble vouloir combler les lacunes de cet organisme international, lacunes qui sont devenues de plus en plus manifestes au fil des années. Pour parler franc, il faudra, je pense, regarder hardiment en face le problème fondamental, si l'on veut rectifier la situation.

J'appuie sans équivoque les propositions que le député a présentées cet après-midi et qui seront, j'espère, étudiées à fond par le comité parlementaire pertinent. Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Goyer) a appuyé la motion; c'est peut-être là un indice qu'après la séance de l'après-midi, la question sera envoyée au comité des affaires extérieures. Mais je crains vivement que la résolution soit trop timide.

Je crains fort que même s'il était possible que la motion soit adoptée, que le gouvernement prenne des mesures sur tous les points abordés dans cette motion et que—et cela serait le plus étonnant de tout—les 131 membres des Nations Unies donnent suite à ces recommandations: Je crains, dis-je, que, même alors, nous nous apercevions qu'on a laissé

[M. MacDonald.]

de côté le problème fondamental, celui de la juridiction. Il s'agit très franchement de la souveraineté nationale.

Chaque époque a ses vaches sacrées et j'ai constaté, ces dernières années en particulier, que pour les Canadiens et pour la plupart des Occidentaux, rien n'est plus sacré que la souveraineté nationale. C'est la vache sacrée que nous avons bien voulu adorer depuis des années...

M. Bigg: Depuis des siècles.

M. MacDonald (Egmont): Depuis des siècles, comme mon collègue me le rappelle. Au cours des ans, les nations ont entouré la question d'une aura qui en a fait une «vache sacrée», si sacrée maintenant qu'on n'hésite pas à lui sacrifier des vies et des possessions humaines pour continuer à la servir. La dernière manifestation de culte? Qu'on se rappelle la manière dont les nations on fermé les yeux quand le peuple nigérian a connu une terrible guerre civile qui l'a presque partagé en deux. Ces autres nations, pendant une trentaine de mois, ont pu dire en toute conscience: «Ce n'est pas notre affaire, car nous ne saurions nous mêler de ce qui se passe à l'intérieur des frontières d'un autre pays!»

Combien de temps pourrions-nous persister dans l'hypocrisie et le cynisme qui nous font soutenir que notre obéissance au précepte de la souveraineté nationale est plus importante que les vies de millions de personnes, hommes, femmes et enfants? Nos jeunes ne se contentent plus d'une telle réponse. Ils l'ont prouvé en manifestant dans les rues. Je crois d'ailleurs qu'il y aura de plus en plus d'adultes qu'elle laissera insatisfaits. Ils en réclament d'autres à nos dirigeants et à nos hommes d'État.

La solution que préconisait hier encore un très petit groupe était une formule de fédéralisme mondial, au sein duquel les pays membres accorderaient des pouvoirs à un organisme international. Théoriquement, cela semble souhaitable et sensé, et ceux d'entre nous qui vivons dans un régime fédéral national trouvent que cela devrait bien marcher. Je crois cependant qu'on n'a pas examiné cette solution d'assez près pour comprendre les risques qu'elle comporte, ceux qui, à mon avis, découlent de la persistance d'États nationaux qui, probablement de leur propre gré, accorderaient certains pouvoirs à l'organisme international. Celui-ci, tout en ayant, évidemment, plus d'envergure que les Nations Unies actuellement, conserverait une faiblesse: les nations y seraient encore censées exercer